

Prêts aux petites entreprises—Loi

Par exemple, saviez-vous, monsieur l'Orateur, que la société General Motors emploie en Amérique du Nord plus de 20,000 personnes simplement pour observer la réglementation gouvernementale? Si je le signale, c'est qu'au Canada, nous semblons suivre cette tendance de très près. Nous élaborons des règlements en tandem avec notre plus grand partenaire commercial, sans néanmoins supprimer les règlements inutiles, ou en diminuer le nombre, au contraire des Américains, de sorte que dans bon nombre de nos industries, il existe des facteurs qui désavantagent carrément l'économie dans son ensemble. En outre, si nos voisins du Sud adoptent un mauvais règlement, nous nous précipitons pour les imiter dans un ou plusieurs secteurs de notre économie. J'ai l'impression qu'on s'empresse toujours de contrôler et de réglementer. Après avoir publié des règlements dans la *Gazette du Canada*, les bureaucrates les interprètent et, bien souvent, ils ne font qu'embrouiller davantage les choses.

Permettez-moi de vous citer brièvement un exemple typique. On n'a cessé de répéter à la Chambre qu'il fallait élargir le secteur de la fabrication pour créer davantage d'emplois, réduire la balance des paiements, moins dépendre des importations, créer des possibilités d'exportation, et ainsi de suite. Les bureaucrates ont pondé toute une série de règlements applicables au secteur de la fabrication. Quand vous fabriquez un produit, le ministère du Revenu national vous délivre, à ce titre, un permis de taxe de vente. Le ministère de l'Industrie et du Commerce vous délivre une ordonnance de détaxation afin que vous puissiez importer des machines pour fabriquer vos produits. Le ministère des Finances et Statistique Canada vous classifie. Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration organise un programme de formation pour vos employés.

Néanmoins, les bureaucrates peuvent mettre un terme à tout cela simplement parce qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas définir le mot «fabrication». Ce sont eux qui décident, de leur propre chef, dans leur propre intérêt ou à des fins politiques si vous pouvez ou non survivre. Ils peuvent considérer que vous n'êtes pas un fabricant et exiger que le contenu canadien de vos produits atteigne tel ou tel pourcentage supplémentaire ou encore décider de ce qui peut ou non compter comme contenu canadien. La hausse ou la baisse du dollar canadien peut faire fluctuer votre contenu canadien de telle façon qu'au bas de l'échelle vous risquez une amende alors qu'en haut de l'échelle tout va très bien pour vous, mais en réalité vous n'exercez aucun contrôle sur le cours du dollar canadien.

Nous soumettons l'entreprise canadienne, et surtout la petite entreprise à ce genre d'inepties en plus des lois et des règlements. La petite entreprise est soumise à des règlements tacites appliqués par des bureaucrates anonymes dont dépend entièrement le succès ou l'échec d'une entreprise. Les entreprises ne peuvent rien faire contre ces puissances occultes. Ou vous obéissez ou on vous saigne à blanc. Vous ne pouvez vous plaindre à personne sauf à ceux qui font les règlements mais ils ne veulent pas écouter.

Même si j'appuie le bill C-84, je le fais avec certaines réserves. Nous devrions ouvrir le marché afin que les investisseurs privés puissent risquer leurs capitaux et nous devrions avoir un ombudsman économique capable d'annuler les décisions des bureaucrates et de les tenir responsables des échecs économiques qu'ils provoquent.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur l'Orateur, quiconque a écouté les remarques du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme) (M. Lapointe) doit bien se demander pourquoi le monde des affaires est si agité, particulièrement les petites entreprises. Est-il vrai que notre économie est en pleine récession et que les petites entreprises font vraiment faillite au rythme sans précédent qu'on dit? Est-il vraiment possible que plus de 140,000 travailleurs aient été mis à pied au cours des derniers 90 jours?

Le ministre et son secrétaire parlementaire parlent du bill C-84 et du budget du 12 novembre comme s'ils étaient la solution du gouvernement aux problèmes du monde des affaires; cela nous porte à nous demander si nous avons tort et s'ils ont raison. Cependant, le fait est que le bill C-84 est tristement insuffisant, et les remarques du ministre sont une insulte envers les hommes d'affaires. Le monde des affaires est dans une situation inquiétante. Le discours du ministre n'a rien de réconfortant pour le petit homme d'affaires qui est acculé à la faillite par les coûts élevés des stocks et les ventes qui périclitent. En plus de tout cela, le commerçant, lui qui a le plus souvent recours au programme de prêts aux petites entreprises, ne peut même plus remplir ses rayons.

• (1830)

Le pire, et cela me rend furieux, c'est que face à cette récession qui va empirant, ce projet de loi est la seule solution qu'offre le gouvernement à ceux qui sont le plus en mesure de créer de l'emploi. Le ministre a l'audace d'affirmer que le gouvernement se préoccupe des petites entreprises. Sans doute feront-elles encore l'objet de sa sollicitude quand elles auront toutes disparu.

Il est vrai que la loi sur les prêts aux petites entreprises a été avantageuse pour ces dernières. Depuis qu'elle est entrée en vigueur en 1961, la loi a été modifiée à plusieurs reprises pour s'ajuster aux exigences de l'inflation et aux conditions économiques de l'heure.

Je crois que la raison d'être du bill C-84 s'explique facilement par la teneur actuelle de la loi elle-même. Le ministre a dit que c'était une loi très populaire. Voyons les choses de plus près. Depuis qu'elle a été votée par le gouvernement Diefenbaker, plus de 82,000 prêts ont été consentis pour un total de 1,250 millions de dollars. Près de la moitié de ce montant a été octroyée de 1977 à 1980. En fait, si l'on compare les données de 1979 avec celles de 1980, on constate une augmentation de plus de 52 p. 100 dans le total des prêts et de 53 p. 100 dans le montant des prêts consentis.

Cela veut dire que ce programme est de plus en plus accaparé, ce qui résulte du marasme économique et de la mauvaise administration des initiatives gouvernementales. Il ne faut pas s'étonner non plus que les principaux usagers du programme se retrouvent dans les secteurs du commerce de détail et des services qui ont obtenu près de 65 p. 100 de tous les prêts consentis.

En dépit de ce recours massif et d'une économie chancelante, il convient de noter pour l'honneur des entreprises, que le nombre de défauts de paiement, c'est-à-dire les fois où le gouvernement a dû honorer les dispositions de garantie, a été toujours faible. Par exemple, en 1980, les défauts de paiement ont été inférieurs à 1 p. 100 du total de l'argent prêté cette année-là. Ce qui diminue d'autant les risques encourus par le gouvernement.